

PROCES VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 15 MAI 2018

Chers Actionnaires, Mesdames, Messieurs,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Trouveroy, Administrateur d'EVS.

Ce dernier demande à Geoffroy d'Oultremont qui accepte, de remplir le rôle de secrétaire.

L'assemblée choisit 2 scrutateurs: Erwin PETERGES et Jean-Luc ROGISTER qui acceptent.

Le président attire l'attention sur les points suivants:

1. Les convocations ont été expédiées par courrier et email le 13 avril 2017 et les formulaires de procuration sont disponibles sur le site web du groupe depuis lors. Les convocations dans la presse pour cette assemblée ont été publiées dans:

- LE TIJD : vendredi 13 avril 2018
- L'ECHO : vendredi 13 avril 2018
- LE MONITEUR BELGE : vendredi 13 avril 2018

Les numéros justificatifs des journaux sont déposés sur le bureau et vérifiés par les scrutateurs.

2. Les actionnaires nominatifs ont été individuellement convoqués par lettre ou courrier électronique daté du 13 avril 2018. L'exemplaire cette convocation est déposée sur le bureau.

3. Tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre de titres pour lesquels ils prennent part au vote sont mentionnés sur la liste de présence. Les scrutateurs procèdent à la vérification de la liste de présences ainsi que des documents déposés sur le bureau – attestations de dépôts et procurations.

4. Certains autres membres du Conseil d'Administration sont présents: Muriel De Lathouwer (CEO), Vincent Werbroeck, Patricia Langrand, North De Rycker

En attendant d'avoir la confirmation du nombre d'actions présentes ou représentées, le Président parcourt l'ordre du jour.

1. Prise de connaissance du Rapport de Gestion pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2017 combiné à la Déclaration de gouvernement d'entreprise de la société établis par le Conseil d'Administration.

2. Approbation du Rapport de Rémunération pour l'année 2017.

3. Prise de connaissance des Rapports du Commissaire pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2017.

4. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2017, et affectation du bénéfice net de EUR 19.079 milliers comme il suit:

- affectation de EUR 4.000 milliers aux réserves disponibles;
- distribution d'un dividende brut de EUR 1,00 par action (soit un total de EUR 13.519 milliers), dont EUR 0,50 a déjà fait l'objet d'un dividende intérimaire le 30 novembre 2017 par détachement du coupon dématérialisé n°25 (code ISIN BE0003820371). Il en résulte un dividende brut final de EUR 0,50 par action (soit un total de EUR 6.760 milliers) payable auprès de la Banque ING, hormis les actions propres détenues par la société en date de détachement de coupon, soit le 22 mai 2018, par détachement du coupon dématérialisé n°26 (code ISIN BE0003820371), la date de paiement du coupon étant le 24 mai 2018;
- communication d'un projet d'acte d'adhésion (plan de participation bénéficiaire) à l'Assemblée. Approbation du plan de participation bénéficiaire sous forme de distribution d'actions EVS BROADCAST EQUIPMENT SA relatif à la répartition des bénéfices de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 et par conséquent l'attribution, moyennant le respect de ses obligations fiscales par la société, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA ayant été engagés par le groupe avant le 1 janvier 2018, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 42 actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA (coupon dématérialisé n° 26 attaché), au prorata de leurs prestations effectives (ou assimilées) en 2017. Ce plan concerne 335 personnes au maximum.

Le solde du bénéfice net sera laissé en résultat reporté.

5. Décharge aux Administrateurs

6. Décharge au Commissaire

7. Confirmation du mandat d'Administrateur de Pygargue sprl, représentée de manière permanente par Pierre De Muelenaere (4 ans)

8. Confirmation du mandat d'Administrateur de W7 sprl, représentée de manière permanente par Vincent Werbruck (4 ans)

La liste de présence établit que

- le nombre des actionnaires présents ou représentés s'élève à 151,
- réunissant 4.668.102 parts sociales disposant du même nombre de voix,
- soit 34,3 % du capital social.

Les membres du Bureau contrôlent définitivement la liste de présences et la signent.

L'Assemblée est donc valablement constituée et apte à voter sur les points de son ordre du jour.



Avant de passer à l'ordre du jour proprement dit, l'Administrateur déléguée Muriel DE LATHOUWER et le directeur financier Yvan ABSIL proposent de passer en revue quelques slides qui remettent l'accent sur quelques événements marquants de 2017 et les perspectives 2018 (présentation en annexe).

Monsieur Yves TROUVEROY ouvre une séance de questions-réponses.

Muriel DE LATHOUWER et Yvan ABSIL répondent aux diverses questions posées, aidés par les différents membres du Conseil d'Administration qui sont présents.

Aucun autre actionnaire ne demandant plus la parole, **l'Assemblée entame l'ordre du jour.**

POINT 1 : Rapport de gestion

Les actionnaires ayant pu prendre connaissance au préalable de ce document, le président propose de dispenser de la lecture du rapport de gestion.

Le rapport de gestion est acté

POINT 2 : Présentation du Rapport de Rémunération pour l'année 2017.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires d'approuver le rapport de rémunération. Cette proposition de décision requiert une majorité absolue des voix émises afin d'être adoptée.

Le rapport des Rémunérations est approuvé à la majorité. – 91,3 % des voix.

POINT 3 : Rapport des commissaires

Les actionnaires ayant pu prendre connaissance au préalable de ce document, le président propose de dispenser de la lecture du rapport des commissaires.

Le rapport des commissaires est acté

POINT 4 : Affectation des résultats

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires d'approuver l'affectation du résultat. Cette proposition de décision requiert une majorité absolue des voix émises afin d'être adoptée.

Affectation proposée :

- affectation de EUR 4.000 milliers aux réserves disponibles;
- distribution d'un dividende brut de EUR 1,00 par action (soit un total de EUR 13.519 milliers), dont EUR 0,50 a déjà fait l'objet d'un dividende intérimaire le 30 novembre 2017 par détachement du coupon dématérialisé n°25 (code ISIN BE0003820371). Il en résulte un dividende brut final de EUR 0,50 par action (soit un total de EUR 6.760 milliers) payable auprès de la Banque ING, hormis les actions propres détenues par la société en date de détachement de coupon, soit le 22 mai 2018, par détachement du coupon dématérialisé n°26 (code ISIN BE0003820371), la date de paiement du coupon étant le 24 mai 2018;
- communication d'un projet d'acte d'adhésion (plan de participation bénéficiaire) à l'Assemblée. Approbation du plan de participation bénéficiaire sous forme de distribution d'actions EVS BROADCAST EQUIPMENT SA relatif à la répartition des bénéfices de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 et par conséquent l'attribution, moyennant le respect de ses obligations fiscales par la société, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA ayant été engagés par le groupe avant le 1 janvier 2018, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 42 actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA (coupon dématérialisé n° 26 attaché), au prorata de leurs prestations effectives (ou assimilées) en 2017. Ce plan concerne 335 personnes au maximum.

Le solde du bénéfice net sera laissé en résultat reporté.

Les comptes annuels de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2017 et l'affectation du bénéfice net de EUR 19.079 milliers telle que proposée par le Conseil sont approuvés à 100 % des votes.

POINT 5 : Décharge aux administrateurs

La proposition de décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé est approuvée à 100 % des votes.

POINT 6 : Décharge au Commissaire

La proposition de décharge à donner au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé est approuvée à 100 % des votes.

Point 7 : Confirmation de mandat d'administrateur

L'assemblée prend acte de la cooptation intervenue le 15 janvier 2018 de Pygargue sprl (représentée par Monsieur Pierre De Muelenaere) en tant qu'Administrateur.

Proposition de confirmer le mandat de Pygargue sprl (représentée par Monsieur Pierre De Muelenaere) en tant qu'administrateur, pour une période de 4 années se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022, et constater son indépendance, conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article. Le mandat est rémunéré conformément aux règles applicables à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

La proposition est approuvée à 93,9 % des votes.

Point 8 : Confirmation de mandat d'administrateur

L'assemblée prend acte de la cooptation intervenue le 15 janvier 2018 de W7 sprl (représentée par Monsieur Vincent Werbrouck), en tant qu'Administrateur.

Proposition de confirmer le mandat de W7 sprl (représentée par Monsieur Vincent Werbrouck) en tant qu'administrateur, pour une période de 4 années se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022, et constater son indépendance, conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article. Le mandat est rémunéré conformément aux règles applicables à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

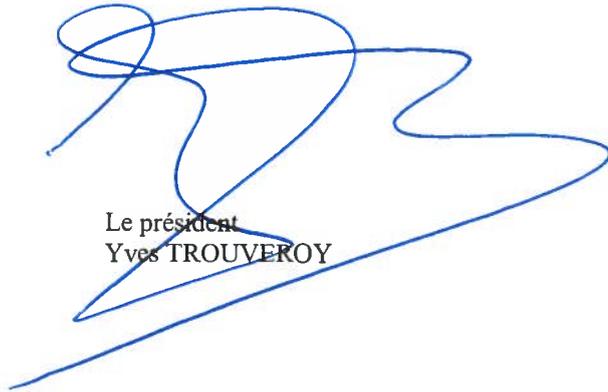
La proposition est approuvée à 99,9 % des votes.

L'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire étant épuisé, le Président propose de dispenser le secrétaire de la lecture du P.V de cette A.G.

L'Assemblée Générale Ordinaire est donc clôturée.

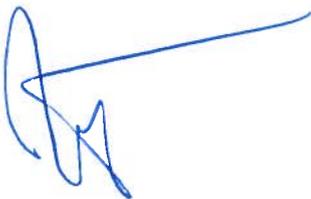


Le Secrétaire,



Le président
Yves TROUVEROY

Le Premier Scrutateur,



Le Second Scrutateur,

